

Annexe 15. Enquête pro, réponses à la question n° 18 « En quoi la présence d'un.e éventuel.le accompagnant.e spirituel.le ou existentiel.le pourrait compléter le dispositif déjà en place ? »

J'ai tenté d'interpréter les affirmations ci-dessous en les classant en 3 catégories de réponses à la question énoncée : **Plutôt OUI** (9), **PEUT-ÊTRE** (2), **plutôt NON**(3)

Difficile à dire. Cependant je pense qu'il est difficile de parler de ce genre de choses si on ne se sent pas totalement à l'aise. La multiplication des possibilités peut permettre d'atteindre des personnes qui ne le seraient peut-être pas avec e qui existe déjà.

Réunir les approches et donner du sens

Infirmière = problème de santé

Médiateur = problème d'argent vs social

Aumônier = "problème avec Dieu" vs spirituel

La terminologie existentiel me paraît une bonne approche. Comme vivre mon existence (existence = vie)

L'aumônier est plus teinté religion, un accompagnant spirituel de pat son nom, compléterait l'offre pour nos jeunes.

Il serait indispensable pour soigner les blessures émotionnelles.

Surtout dans une société où seul le facteur économique est considéré comme la véritable valeur.

Difficile de le distinguer de l'aumônier.

Je ne fais pas vraiment de différence avec l'aumônier, si ce n'est qu'il n'y a pas de confession affichée, bien que celle-ci sera rapidement évidente.

La possibilité d'accompagnement spirituel existe dans le post-obligatoire.

Les jeunes paraissent peu utiliser cette ressource. La question est de savoir dans quelle mesure le besoin d'accompagnement existe et/ou si les jeunes trouvent leur réponse ailleurs

Action plus ciblée

Il existe déjà de nombreuses personnes ressources pour les jeunes. Il s'agit plutôt de renforcer leur visibilité ou leur registre de compétences mais pas tellement de rajouter des intervenants. Avec trop d'intervenants, les jeunes ne savent plus tellement à qui s'adresser à quel moment et pour quel sujet.

Une personne en plus avec l'aumônier qui peut être plus présent dans l'établissement

Pour palier au manque exprimé à la question 17.

Cela pourrait servir à l'élève de pouvoir s'exprimer, d'être écouté et d'approfondir sa pensée.

C'est un soutien ponctuel pour certains mais loin d'être évident pour la majorité.

Ils préfèrent se rencontrer entre eux et aborder les questions existentielles hors les murs de l'école trop rigides et contrôlants à leurs yeux des établissements scolaires et où ils ne sentent pas de place pour vraiment parler d'eux-mêmes.

Sa formation et son appartenance (Institution reconnue par l'état) et l'adhésion à une charte qui serait à concevoir.